

# Achats de progiciels : les ERP plébiscités par les PME françaises

Celge.fr, comparateur de solutions de gestion d'entreprise, publie son baromètre des tendances d'achats de progiciels exprimées par plus de 3000 décideurs en France.

Les logiciels de gestion d'activité et les ERP (regroupant gestion d'activité et comptabilité) sont plébiscités par les organisations cette année encore. Avec un bon de 7 points par rapport à l'édition 2017 du baromètre (voir l'article sur [ChannelBiz.fr](http://ChannelBiz.fr)).

« Ces outils sont perçus comme de véritables atouts compétitifs pour les entreprises », expliquent les auteurs du baromètre. Les offres modulaires séduisent les PME et le dynamisme du SaaS porte la croissance du marché ERP français dans son ensemble.

Sur le segment **ERP/Gestion d'activité**, la demande de logiciels de GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) est la plus forte. Celle ciblant les logiciels de gestion commerciale, de chantier, de transport ou encore de gestion par affaire, reste stable.

Quant aux solutions de gestion des points de vente, elles devraient bénéficier de l'entrée en vigueur de la [loi anti-fraude à la TVA](#). Depuis le 1er janvier 2018, les logiciels de caisse/gestion (ventes et prestation de services) doivent être certifiés conformes à cette loi.

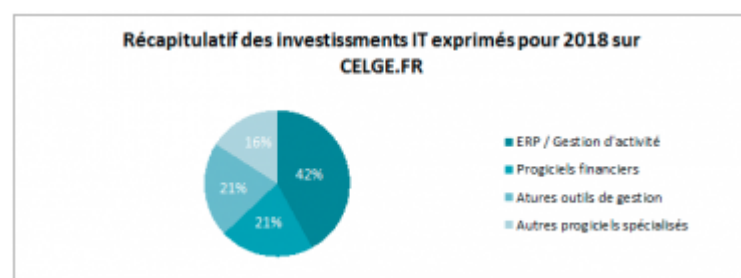
La catégorie « autres outils de gestion » recule de 2 points. Malgré l'engouement des services marketing et commerciaux pour les solutions de gestion de la relation client (**CRM**).

Pour les progiciels financiers (**Paie/RH**, comptabilité, trésorerie...) la demande est en repli de 9 points par rapport à l'année précédente.

Mais le logiciel de paie a bénéficié en 2017 d'une hausse des investissements d'entreprises appelées à se conformer à la DSN (déclaration sociale nominative).

## Documents et données

Mieux orientées, les intentions d'investissements exprimées pour d'autres progiciels spécialisés en 2018 sont en hausse de 4 points.



Les logiciels de GED (gestion électronique des documents) et de dématérialisation sont notamment

appréciés de PME qui engagent leur transformation numérique.

Selon les auteurs du baromètre : « ces logiciels ont plusieurs avantages non négligeables pour les entreprises qui décident de sauter le pas : réduction des coûts, augmentation de la diffusion des documents, sécurisation des données ».

Une priorité à l'approche de l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du [RGPD](#) (Règlement général sur la protection des données).

**Lire également :**

[Efficy : « Intégrer le top 5 des éditeurs CRM indépendants en France »](#)

[SAP migre son ERP S/4HANA vers le Cloud Microsoft Azure](#)

(crédit photo © shutterstock)